



# TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Matériel

Montreuil, le 25 août 2020

## REORGANISATION MI/TECHNINAT

# SOUTENIR LE FRET ET LES INITIATIVES TECHNINAT

**La Direction SNCF a provoqué le dégel des restructurations en pleine période estivale.**

**Celle du CSE MI concernant le TECHNINAT n'aura connu qu'une courte pause suite au COVID 19.**

**Il y a un réel danger pour l'emploi et les cheminots de TECHNINAT.**

Après les applaudissements et les remerciements aux cheminots du Matériel qui se sont particulièrement investis durant la crise sanitaire, voici le retour des restructurations, de la casse de l'emploi et de l'outil industriel.

La direction du Matériel a annoncé son choix de fermer les 3 sites de production de maintenance de wagons suivants :

- DUNKERQUE (38 cheminots)
- AMBERIEU (17 cheminots)
- St PIERRE DES CORPS (6 cheminots)

Ce plan social, à peine déguisé, fait suite aux nombreux mensonges du DET de l'entité TECHNINAT qui promettait le maintien de l'emploi dans cette structure créée en juillet 2019. L'impact sur l'emploi équivaut à 18 % de la masse salariale de cette entité liée à l'activité FRET, où les sites de MIRAMAS, SIBELIN, SOTTEVILLE, SOMAIN et PERPIGNAN, qui comptent une centaine de cheminots de la maintenance Matériel, vont connaître des modifications de charges importantes.

### La CGT dit STOP !

Les annonces de Macron le 14 juillet prônant la relance du FRET FERROVIAIRE n'ont pas freiné la volonté de la SNCF de « fermer » des ateliers de Maintenance Wagons.

Pour la CGT, il faut redonner de la charge wagons aux ateliers de DUNKERQUE, AMBERIEU et St PIERRE DES CORPS. D'ailleurs, la charge de travail existe, mais c'est l'incurie des directions Fret et MI qui n'ont pas voulu organiser la maintenance sur site et ont favorisé l'introduction d'ERMEWA (filiale 100 % SNCF) qui privilégie la maintenance par des ingénieries privées.

Sauf à considérer que les annonces du Gouvernement relèvent de la pure propagande, les annonces de la Direction sont ahurissantes au regard de la volonté de relancer le FRET. Une relance sans wagons, sans ateliers de maintenance et sans cheminots.

Pour la CGT, la Direction du CSE MI serait plus inspirée de traiter le dossier AMIANTE des wagons pollués et souvent négligés, plutôt que s'attaquer une fois de plus à l'emploi. Il faut une « base fibre » solide dédiée à l'amiante pour la repérer dans les matériels pollués et les traiter dans des conditions optimales de sécurité et de santé.



Les cheminots de ces ateliers Wagons sont une source inépuisable de technicité et de connaissances ferroviaires dont l'entreprise a besoin pour développer et assurer l'avenir de FRET SNCF.

**Les métiers de la maintenance des ateliers FRET ont toujours su s'adapter à l'évolution des techniques et aux nouvelles technologies du ferroviaire. Il faut donc continuer à alimenter les ateliers et à moderniser les infrastructures existantes.**

Il faut développer l'emploi et les compétences par de la formation pour subvenir aux besoins actuels et futurs du fret ferroviaire et ne pas laisser l'entreprise s'accommoder de la concurrence, voire l'organiser.

Les cheminots doivent s'organiser avec la CGT pour dire non à la polyvalence souhaitée par la Direction du Matériel, qui propose toujours aux salariés de faire plus, plus vite avec moins de moyens.

**Refusez la flexibilité et la mobilité forcée !**

La Production doit se faire partout où c'est nécessaire mais aussi dans les ateliers SNCF des sites de DUNKERQUE, d'AMBERIEU et de St PIERRE DES CORPS.

**Le 17 septembre doit être une journée d'interpellation des directions dans les ateliers de Maintenance pour obtenir l'arrêt des restructurations néfastes à l'organisation de la maintenance ferroviaire SNCF.**

## F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur: ..... Tél : .....  
Syndicat : ..... Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....

